

Parue dans Pierre Martin, Argent et psychanalyse, Paris, Navarin, 1984, pp. 198-199.

De Lacan
5 me a 164
260 7293

Che Martin :

Vous le texte allemand (G.W. II III p. 164
en italiques)

Zu Hause verbiete man ihr, weiter zu
mir zu kommen. Sie beruft sich dann
bei mir auf ein ihr gegebenes Versprechen,
sie im Notfall auch umsonst zu
behandeln, und ich sage ihr: In
Geldsachen kann ich keine Rücksicht
üben

^{est dans un fait de fait}
text original: qu'à la maison on le interdit
de continuer à venir chez moi. Elle s'autorise alors
auprès de moi d'une manière que je lui aurais faite
de la traiter même gratuitement s'il le fallait, et
auch ^{en cas de besoin} ~~im~~ ^{en cas de besoin} ~~Notfall~~
je lui dis: Dans la affaire d'argent je ne puis me
permettre aucun égard
↓ ^{considérer}
= je suis intolérable

le 18. VI. 74

l'Abn Navary

De Lacan
5 rue de Lille
260 72 93

Cher Martin,

Voici le texte allemand (*G.W.*, II/III, p. 164, en italiques).

Zu Hause verbiete man ihr, weiter zu mir zu kommen. Sie beruft sich dann bei mir auf ein ihr gegebenes Versprechen, sie im Notfalle auch umsonst zu behandeln, und ich sage ihr : In Geldsachen kann ich keine Rücksicht üben.

Texte du rêve – c'est Freud qui parle de sa patiente : qu'à la maison on lui interdise de continuer à venir chez moi. Elle s'autorise alors auprès de moi d'une promesse que je lui aurais faite de la traiter même gratuitement s'il le fallait, et je lui dis :

auch sonst im Notfalle
en cas de besoin

Dans les affaires d'argent je ne puis me permettre aucun égard

considération
= je suis intraitable.

Votre
J. Lacan

Ce 18-VI-74